

Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence du maire, Mme CAHU Catherine, décide :

**FINANCES**

**SUBVENTION ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE**

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'attribuer une subvention de 18 404.02 € à l'école intercommunale de musique pour la saison 2025-2026

**SUBVENTION ORCHESTRE D'HARMONIE**

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'attribuer une subvention de 2 041.33 € à l'orchestre d'harmonie pour la saison 2025-2026

**SUBVENTION ASSOCIATION UNE ROSE UN ESPOIR**

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'attribuer une subvention de 600 €

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENNIS CLUB**

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 096.60 € pour l'achat de bancs.

**SUBVENTION ASSOCIATION EN COURS DE CREATION POUR LA GESTION DES CHATS ERRANTS**

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300 euros à une association en cours de création, afin de soutenir ses actions de gestion des chats errants (capture, stérilisation, identification, suivi sanitaire).

**PRIME A LA REUSSITE DU PERMIS DE CONDUIRE**

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'instaurer une prime communale de 300 euros pour récompenser l'obtention du premier permis de conduire (catégorie B), destinée aux jeunes domiciliés dans la commune.

**PRIME NAISSANCE**

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'instaurer une prime de naissance de 200 euros au bénéfice des familles domiciliées sur le territoire de la commune.

**PRIME AUX JEUNES DIPLOMES**

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'instaurer une prime communale aux jeunes diplômés, destinée aux jeunes domiciliés sur le territoire de la commune.

**INSTAURATION D'UN PRIX COMMUNAL « MAISONS ET BALCONS FLEURIS »**

Le conseil municipal,

- ↳ décide d'instaurer un concours communal intitulé « Maisons et balcons fleuris », destiné à récompenser les habitants contribuant à l'embellissement de la commune par le fleurissement de leurs propriétés visibles depuis la voie publique.

## **TAUX COMMUNAUX DES 3 TAXES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux communaux d'imposition des taxes directes locales tels que fixés depuis 2009 soit :

- foncier bâti : 22.29 %
- foncier non bâti : 13,35 %
- taxe d'habitation : 3.15 %

## **BUDGET PRIMITIF 2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 présenté par le maire et s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	<b>7 859 519.73</b>
	Recettes :	<b>7 859 519.73</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	<b>5 489 871.16</b>
	Recettes :	<b>5 489 871.16</b>

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **CREATION DE POSTE FILIERE ADMINISTRATIVE**

Le conseil municipal,

- ↳ décide de créer un poste à temps partiel (80%) relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 accessible selon les conditions de qualification définies par le statut

### **ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le conseil municipal,

- ↳ décide le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximum de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 octobre 2026 inclus ;

## **INTERCOMMUNALITE**

### **VELO GOURMAND – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Le conseil municipal,

- ↳ décide de mettre à disposition de la Communauté de communes Rives de Moselle, ou de l'association en charge de l'organisation de la manifestation « Vélo Gourmand », les locaux suivants :
  - salle d'évolution de l'école primaire et préaux des écoles situés rue des écoles à Trémery, pour le samedi 04 juillet 2026.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **VERSEMENT INDEMNITES DE FONCTION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

le conseil municipal :

- ↳ décide que l'indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués est égale à 2.94 % du montant du traitement déterminé par référence à l'indice terminal de la fonction publique.

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

le conseil municipal,

- ↳ a désigné 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour composer la commission d'appel d'offres présidée par le maire